



Le renforcement de la politique de prévention des risques liés aux inondations



© Laurent Mignaux - Medd

Paris, le 15 novembre 2006



Le renforcement de la politique de prévention
des risques liés aux inondations

SOMMAIRE

Le dispositif de surveillance et d'annonce des crues	p 3
1 – Les services de prévision de crues.....	p 5
2 – Le SCHAPI, service central d'hydrométéorologie et d'aide à la prévision des inondations	p 8
3 – La carte nationale de vigilance crues	p 10
4 – Les bulletins d'information	p 13
5 – PAPI, programme d'actions de prévention des inondations et Plans « grands fleuves »	p 17
6- BarDignes, la base de données des barrages et des digues	p 19
7 – Le PATOUH, pole d'appui technique pour les ouvrages hydrauliques....	p 21
8 – Le réseau ARAMIS	p 22



Le renforcement de la politique de prévention
des risques liés aux inondations

Le dispositif de surveillance et d'annonce des crues

Le risque inondation est le premier risque naturel en France.

Près de 10 000 communes et 5 millions de personnes sont concernés par ce risque.



© Laurent Mignaux - Medd

Les dramatiques inondations de ces dernières années ont conduit à la refonte globale du dispositif de surveillance et d'annonce des crues.

Cette réforme a consisté en une réorganisation territoriale du dispositif d'annonce des crues de l'Etat.

22 services de prévision des crues (SPC) ont ainsi été mis en place avec l'objectif de **passer de l'annonce à la prévision des crues**. Un service technique central, le SCHAPI a également été créé avec la mission de coordonner la prévision des crues au niveau national et de fournir un appui technique aux SPC.

L'objectif poursuivi par cette réforme est de donner aux autorités publiques de tous les échelons (national, départemental, communal), un état de la situation et des prévisions aussi fiables et précises que possible, pour leur permettre d'anticiper l'évolution de la situation de manière à assurer dans les meilleures conditions la préparation et la gestion d'une situation de crise. Dans le même temps, le but de cette réforme est de permettre l'information la plus large possible des médias et, de ce fait, des populations, sur le risque inondation.

La procédure de vigilance crues répond ainsi à une **volonté d'anticipation des crises doublée d'une responsabilisation du citoyen**.

Le périmètre de surveillance des crues par l'Etat est arrêté par les schémas directeurs de prévision des crues (SDPC), approuvés par les préfets coordonnateurs de bassin. Les enjeux liés aux inondations générées par les crues de cours d'eau et la faisabilité technique de la prévision des crues ont permis de déterminer les cours d'eau faisant l'objet de la surveillance par l'Etat. Aussi, l'ensemble des phénomènes de crues torrentielles localisées et de ruissellement urbain n'entrent pas dans le périmètre de l'Etat.

L'information de vigilance crues consiste, par analogie avec ce qui est fait dans le cadre de la vigilance météorologique, à fournir des niveaux de risque pour les 24 heures à venir sur les tronçons de cours d'eau surveillés par l'Etat, à l'aide de 4 couleurs : vert, jaune, orange et rouge, en allant du niveau de risque le plus faible au plus élevé.

Cette information est produite deux fois par jour en mode régulier (10h et 16h légales), et peut être actualisée en tant que de besoin en cas de modification de la situation. Elle se décline en :

- **une carte de vigilance crues**, qui peut être consultée au niveau national ou à l'échelle locale du territoire de chaque SPC, indiquant par tronçons de cours d'eau le niveau de danger potentiel (vert, jaune, orange, rouge) (*fiche n°4*) ;
- **des bulletins d'information** associés, bulletin national et bulletins locaux, apportant des précisions sur les phénomènes et leurs conséquences, ainsi que des **conseils de comportement** (*fiche n°5*) ;
- un accès aux **données enregistrées en temps réel**.

Le dispositif global de la vigilance crues s'entend par une complémentarité entre ces deux types d'information et repose sur un principe de vigilance partagée. Ainsi l'information est mise à disposition de tout public sur le site Internet www.vigicrues.ecologie.gouv.fr et elle est envoyée au même moment vers les acteurs institutionnels et opérationnels de la sécurité civile.



© Laurent Mignaux - Medd

Ce dispositif a été expérimenté, pendant 6 mois, par les préfetures, des maires et des médias régionaux afin de recueillir leurs avis sur la réponse qu'apporte ce nouvel outil à l'anticipation et à la gestion des crises d'inondations. **Il est maintenant opérationnel.**

L'attitude de vigilance de chacun des citoyens permettra de faciliter la mise en place des mesures de prévention et d'alerte et, le cas échéant, l'organisation des secours.



Le renforcement de la politique de prévention
des risques liés aux inondations

Les services de prévision de crues

Les services de prévision de crues sont issus de la réorganisation de l'annonce de crues, décrite dans la circulaire du 1er Octobre 2002 de la Ministre de l'écologie et du développement durable.

L'objectif visé était de **passer de l'annonce à la prévision des crues** afin de mieux anticiper les phénomènes pour disposer du temps nécessaire à la mise en œuvre de mesures de sauvegarde, de mettre en place un système d'information renouvelé fonctionnant en continu et de faciliter la compréhension des informations diffusées en privilégiant une information synthétique, spatialisée et continue.

22 services de prévision des crues (SPC) ont ainsi été créés pour assurer une mission de prévision des crues sur les cours d'eau gérés par l'Etat.

Chaque SPC est rattaché à un territoire d'intervention ayant une **logique de bassin versant**, prenant en compte la cohérence du réseau hydrographique, la nature des crues et les risques qui leur sont associés, ainsi que les réseaux de mesure.

Ces services à **compétence interdépartementale** sont placés au sein de services déconcentrés existants (Directions régionales de l'Environnement, Directions Départementales de l'Équipement ou les Services de navigation selon le cas) ou au sein de Météo-France.



© Laurent Mignaux – Medd
Salle de veille du SPC Méditerranée Ouest – DDE de l'Aude à Carcassonne (11)

La prévision

La surveillance des cours d'eau et la prévision sont au cœur des missions des SPC. Au travers de l'élaboration de la carte de vigilance afférente à leur territoire et la rédaction de bulletins locaux d'information, les SPC en liaison avec le SCHAPI mettent à disposition et diffusent en continu des messages d'information, individualisés par tronçons de cours d'eau et incluant notamment des prévisions d'évolution de la situation.

Réseaux de mesures et hydrométrie

Dans le cadre de la réforme de l'hydrométrie, les SPC sont en charge de la concentration des données des réseaux de mesures hydrométriques. Suivant les services, ils peuvent prendre également en charge tout ou partie des missions de gestion de ces réseaux de mesure et d'hydrométrie. Lorsque cela n'est pas le cas, les SPC contribuent à la définition des conditions de gestion du réseau et concourent à l'expertise en hydrométrie sur leur territoire.

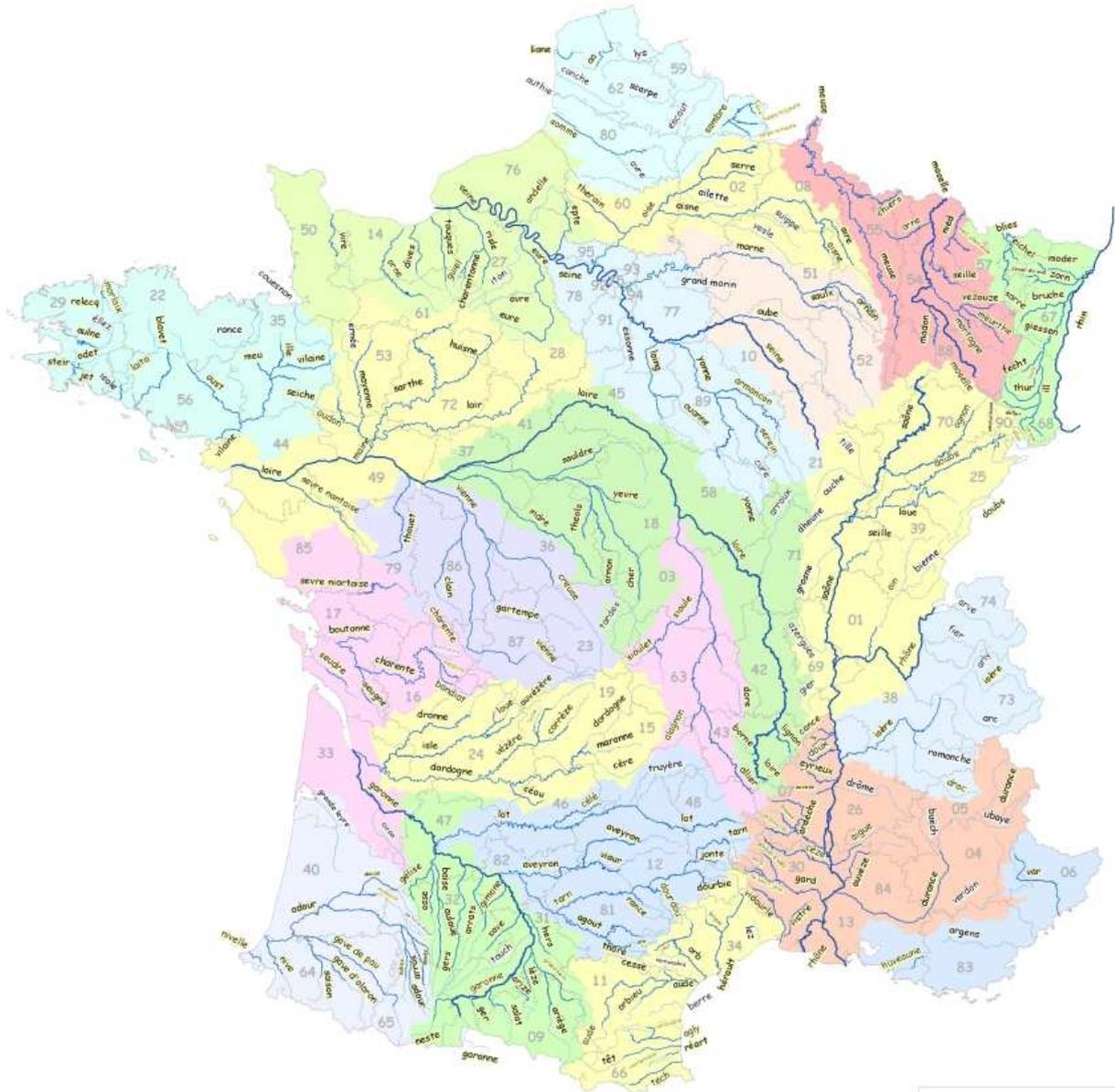
Autres missions

Chaque SPC effectue la capitalisation des informations sur les crues des cours d'eau surveillés de la zone qu'il couvre.

Il a également des compétences d'expertise dans le domaine de l'hydrologie, en particulier sur le risque inondation, sur l'ensemble de son territoire d'intervention.

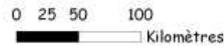
Enfin, le SPC est l'interlocuteur des collectivités qui souhaitent s'investir dans le domaine de la prévision des crues et de la diffusion de l'alerte. Il les conseille et veille à la cohérence des outils et des méthodes employés avec ceux des services de l'Etat.

SERVICES DE PRÉVISION DES CRUES



Légende

- garonne Tronçons de vigilance
- garonne Cours d'eau complémentaires





Le renforcement de la politique de prévention
des risques liés aux inondations

Le SCHAPI, service central d'hydrométéorologie et d'aide à la prévision des inondations

Fer de lance de la réforme de l'annonce de crues avec les services de prévision des crues, **le SCHAPI**, Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations, a été **créé en juin 2003**.

Rattaché à la Direction de l'Eau du ministère de l'Écologie et du Développement Durable, le SCHAPI est implanté à Toulouse pour favoriser les synergies avec Météo-France et les équipes scientifiques qui y sont rassemblées. Il compte une trentaine d'agents, et réunit des **experts en météorologie et en hydrologie**.

Le SCHAPI a en charge d'assurer une mission d'appui aux SPC, d'établir et de diffuser, en continu et en coordination avec les SPC, une information de vigilance « crues », et de coordonner sur les plans technique et scientifique le domaine de la prévision des crues.

Appui aux SPC

Le SCHAPI assure, sur l'ensemble du territoire national, une mission d'animation, d'assistance, de conseil et de formation auprès des services de prévision des crues. Il assure une veille technologique, et promeut ou met à disposition des outils communs adaptés qui concourent aux objectifs de la réforme de l'annonce des crues. Il établit des préconisations pour garantir la cohérence nationale des méthodes, outils, formats, et procédures de validation et d'archivage des données.

Veille permanente et production de l'information de vigilance

Le réseau de prévision des crues, constitué du SCHAPI et des 22 SPC, assure une veille hydrométéorologique permanente 24h/24 sur l'ensemble des cours d'eau suivis par l'Etat.

Le SCHAPI concentre deux fois par jour (à 10h et 16h locales) l'information de vigilance produite par les SPC, l'intègre et la met en cohérence. Il rédige le bulletin national, puis publie et diffuse l'ensemble de la production. La carte, le bulletin

national et les bulletins locaux associés peuvent également être mis à jour autant que de besoin entre les émissions régulières. Avec l'information de vigilance, le SCHAPI met également à disposition du public les données de stations de mesures hydrométriques situées sur les cours d'eau.

Afin de mener à bien ces tâches, le SCHAPI met en oeuvre et administre des bases de données centrales et un réseau d'outils et d'échanges de données avec les SPC.

Information des services et du public

Le SCHAPI assure l'accès pour tous à l'information de vigilance : une mise à disposition sur Internet pour le grand public et les médias, et une diffusion systématique vers les acteurs institutionnels et opérationnels de la sécurité civile. Pour ces derniers, la nature de l'information transmise dépend de la zone d'intérêt, nationale ou locale, du destinataire.

Le SCHAPI contribue également aux actions de communication sur les événements hydrologiques en cours, en privilégiant une vision globale et synthétique en complément des services de prévision des crues.

Coordination technique et scientifique

Le SCHAPI définit avec le concours des organismes techniques et scientifiques de l'Etat la consistance des données, des outils, des procédures, des produits et des méthodes nécessaires à ses missions et à celles des SPC dans le domaine de la prévision des crues. Il coordonne notamment une démarche nationale de modélisation prenant en compte l'état de l'art et les différentes typologies de bassins versants sur le territoire.

Autres missions

Dans le cadre de la réorganisation de l'hydrométrie, le SCHAPI verra ses missions élargies, et aura en particulier en charge la bancarisation et la publication de l'ensemble des données hydrométriques du territoire national.



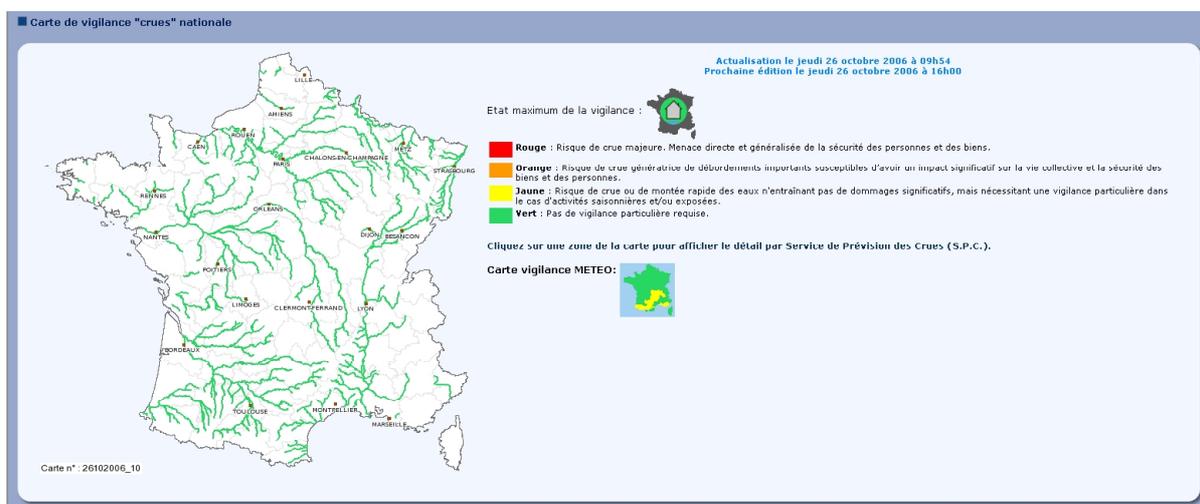
Le renforcement de la politique de prévention
des risques liés aux inondations

La carte nationale de vigilance crues

La carte nationale de vigilance crues représente les cours d'eau faisant l'objet d'une surveillance par l'Etat. Chacun de ces cours d'eau est subdivisé en tronçons. A chaque tronçon est affecté une couleur correspondant au niveau de vigilance requis pour les 24 heures à venir face aux conditions hydrologiques prévues.

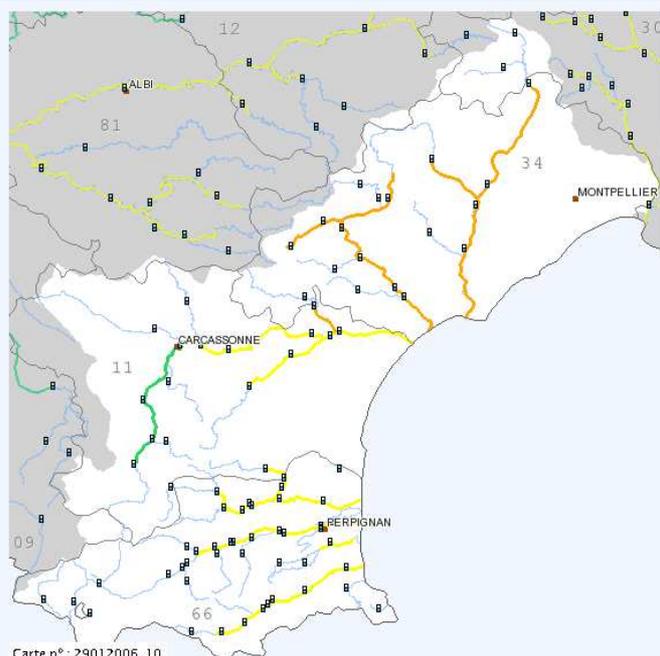
La définition des 4 couleurs vert, jaune, orange, rouge permet de focaliser sur les phénomènes dangereux vraiment intenses illustrés par les couleurs orange et rouge.

La carte de vigilance crues est produite deux fois par jour en mode régulier, à 10h et 16h légales. Elle peut être actualisée en tant que de besoin en cas de modification de la situation hydrologique amenant un changement de couleur sur un ou des tronçon(s) de cours d'eau : il peut s'agir d'une aggravation (évolution de la couleur du tronçon du vert au jaune, du jaune à l'orange ou de l'orange au rouge), ou d'une amélioration uniquement du rouge vers l'orange. L'heure de la prochaine carte émise est systématiquement indiquée.



Déclinée à l'échelle locale de chaque SPC, la carte de vigilance crues est plus détaillée, elle comporte des cours d'eau hors périmètre Etat et porte la mention des stations d'observation qui servent à la surveillance des cours d'eau.

Service de Prédiction des Crues > Méditerranée Ouest



Carte n° : 29012006_10

Cliquez sur un site de la carte pour afficher les niveaux des cours d'eau (symbole )
Cliquez sur une zone grisée pour changer de S.P.C..

Diffusion le dimanche 29 janvier 2006 à 10h00
Prochaine édition le dimanche 29 janvier 2006 à 17h00

Situation hydrologique par tronçon :

Nom	Vigilance	Localiser
Carcassonne Amont	Vert	
Carcassonne Moussoulens	Jaune	
Orbieu	Jaune	
Moussoulens Aval	Jaune	
Cesse	Orange	
Gignac Amont	Orange	
Gignac Aval	Orange	
Cessenon Amont	Orange	
Cessenon Aval	Orange	
Agly	Jaune	
Têt	Jaune	
Tech et Réart	Jaune	

-  **Rouge** : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.
-  **Orange** : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
-  **Jaune** : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
-  **Vert** : Pas de vigilance particulière requise.
-  **Gris** : Tronçons de cours d'eau faisant l'objet d'une surveillance, prochainement intégrés dans le dispositif de vigilance crues.

Pour plus d'information consulter :
[le site local du SPC \(observations temps réel et références\)](#)

Service de Prédiction des Crues > Vilaine-Côtiers Bretons



Carte n° : 06072006_16

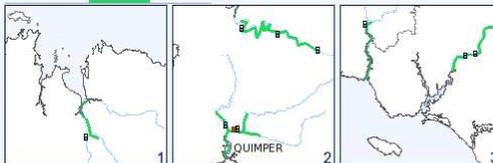
Pour plus d'information consulter :
[le site local du SPC \(observations temps réel et références\)](#)

Cliquez sur un site de la carte pour afficher les niveaux des cours d'eau (symbole )
Cliquez sur une zone grisée pour changer de S.P.C..

Actualisation le jeudi 06 juillet 2006 à 15h58
Prochaine édition le vendredi 07 juillet 2006 à 10h00

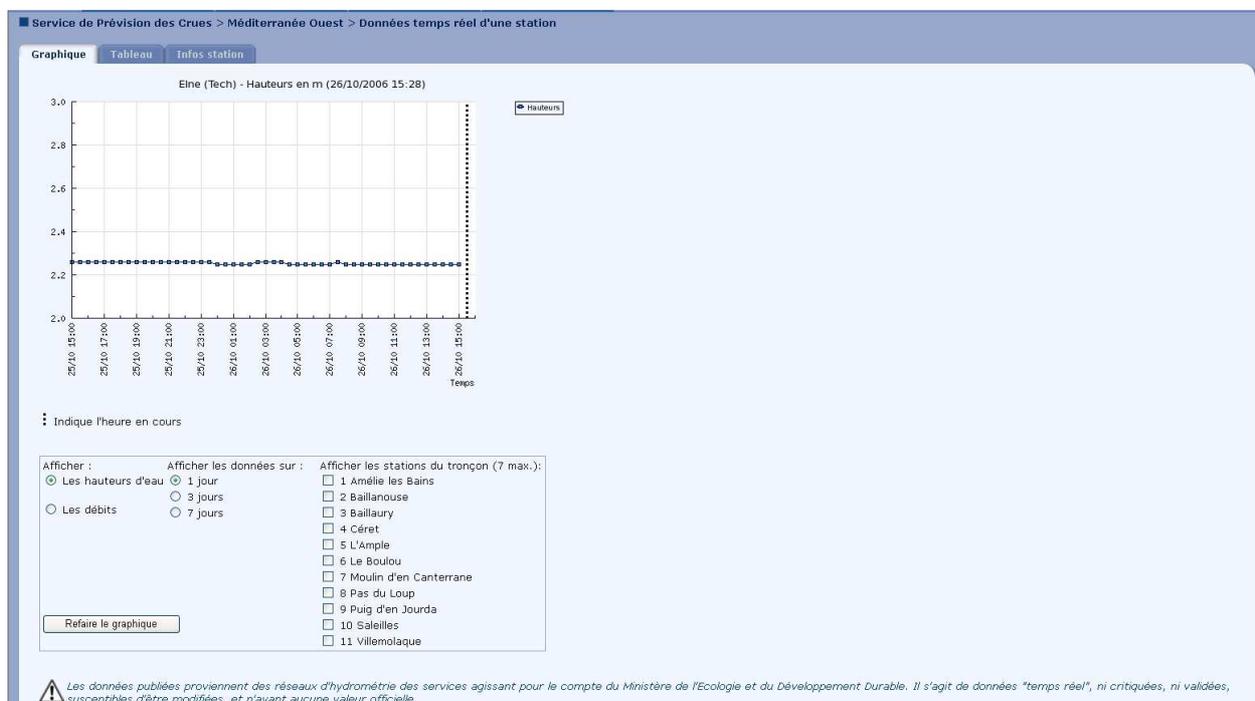
Situation hydrologique par tronçon :

Nom	Vigilance	Localiser
Morlaix	Vert	
Aulne	Vert	
Odet	Vert	
Leïta	Vert	
Blavet	Vert	
Vilaine Aval	Vert	
Oust	Vert	
Vilaine Médian	Vert	
Vilaine Amont	Vert	
Meu	Vert	
Ille	Vert	
Seiche	Vert	



-  **Rouge** : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.
-  **Orange** : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
-  **Jaune** : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
-  **Vert** : Pas de vigilance particulière requise.
-  **Gris** : Tronçons de cours d'eau faisant l'objet d'une surveillance, prochainement intégrés dans le dispositif de vigilance crues.

Pour chaque station d'observation positionnée sur un cours d'eau, il est possible d'avoir accès aux données temps réel (hauteur et débit suivant disponibilité) et à des éléments de référence caractéristiques de la station (coordonnées géographiques, photo du site, données sur des crues historiques ou de référence, etc...).





Le renforcement de la politique de prévention
des risques liés aux inondations

Les bulletins d'information

Ces bulletins nationaux et locaux précisent l'information contenue dans la carte de vigilance respectivement à l'échelle nationale ou locale. Ils sont renseignés **dès lors qu'au moins un tronçon sur le territoire concerné atteint un niveau de vigilance jaune, orange ou rouge.**

Les informations contenues dans les bulletins apportent des précisions sur la nature, l'intensité, la localisation et la chronologie des phénomènes observés et à venir et de leurs conséquences. Ces informations peuvent comporter des prévisions allant au-delà de 24 heures d'échéance.

Le bulletin national

Le bulletin national est produit par le SCHAPI. Il est renseigné dès lors qu'au moins un tronçon de cours d'eau sur le territoire national n'est pas vert. Il comprend principalement :

- un commentaire de **situation générale sur le territoire national** ;
- **des éléments plus détaillés sur les sections** de cours d'eau atteignant le niveau de vigilance **orange ou rouge.**

Il permet ainsi de privilégier les phénomènes d'inondations majeures dangereuses de grande ampleur (avec des tronçons de cours d'eau classés en orange ou rouge sur la carte).

Exemple d'un bulletin national d'information

BULLETIN NATIONAL D'INFORMATION ORIGINE : SCHAPI

Carte de référence : 29012006_10
Bulletin émis le : 29/01/2006 à 09:56:24
Prochain bulletin le : 29/01/2006 à 17:00:00

Etat maximal de vigilance sur la France : **Orange**

Fait(s) nouveau(x) :

Qualification de la situation :
Liste des cours d'eau en vigilance crue orange ou rouge :
[Cessenon](#)
[Gignac](#)
[Cesse](#)

Commentaire général sur la situation nationale actuelle :

Vigilance orange :

Sur le fleuve Hérault on a observé des montées importantes : la cote d'alerte a été franchie à plusieurs stations (1ers débordements à Ganet et à Florensac) . Compte tenu des pluies prévues dans les prochaines 24h, les niveaux vont continuer de monter, engendrant des débordements importants particulièrement sur l'aval.

Sur l'Orb, le début de la montée a été plus tardif et les cumuls de pluie plus faibles. Cependant c'est sur ce bassin que les prévisions de pluie sont les plus pessimistes (80 à 100mm localement 150mm) : on attend donc une poursuite de la montée jusqu'à des débordements en plaine.

La rivière Cesse (départements de l'Aude et de l'Hérault) passe également en vigilance orange : le bassin est très humide et sera réactif aux pluies prévues (même cumul que sur l'Orb).

Vigilance jaune :

Sur le département du Gard, les rivières Vidourle, Gardon et Cèze ont connus des réactions limitées sans débordements. Les pluies sont en atténuation, mais les niveaux peuvent encore monter compte tenu de la saturation des bassins.

Sur les départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales, les pluies ont démarré la nuit dernière. Les cumuls attendus sont importants (80 à 100mm) et des montées rapides devraient être observées dans les prochaines 24h.

Sur les bassins des rivières Tarn et Lot (départements de la Lozère, de l'Aveyron, du Tarn), de petites réactions ont été observées sur l'amont des bassins. Ces petites crues se propagent vers l'aval.

Evolution prévue :

Les pluies les plus importantes se décalent vers les Pyrénées Orientales. Fin de l'épisode pluvieux prévu lundi en milieu de journée. Le risque hydrologique sera maximum à partir de cet après-midi et jusqu'à demain matin.

Situation hydrologique détaillée :

Conséquences possibles :

Des inondations importantes sont possibles.

Les conditions de circulation peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau et des perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires.

Des coupures d'électricité peuvent se produire.

Les digues peuvent être fragilisées ou submergées.

Conseils de comportement :

Mettez-vous à l'abri.

Limitez tout déplacement sauf si absolument nécessaire et conformez-vous à la signalisation routière.

Tenez-vous informé de l'évolution de la situation (radio, etc...).

Veillez à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (mobilier, produits toxiques, appareil électriques, etc...).

Le bulletin local

De la même façon, **un bulletin d'information local est élaboré par chaque SPC** sur son territoire, dès lors qu'au moins un tronçon de cours d'eau sur ce territoire n'est pas vert.

Son contenu est fonction de la couleur caractérisant le niveau de vigilance atteint sur chaque tronçon de cours d'eau (au moins jaune) du territoire du SPC . Il comprend principalement :

- un commentaire de **situation générale** sur le territoire du SPC ;
- une **expertise hydrologique par tronçon** de cours d'eau au moins en jaune, comprenant des données d'observation éventuellement complétées par des prévisions.

BULLETIN D'INFORMATION
ORIGINE : Service de Préviation des Crues Méditerranée Ouest

Bulletin émis le : **29/01/2006 à 09:21:20**
Prochain bulletin le : **29/01/2006 à 17:00:00**

Etat maximal de vigilance sur le territoire du SPC : Orange

Départements en vigilance crue «orange» ou «rouge» : **Herault; Aude**

Qualification de la situation :

Situation actuelle et évolution prévue :
L'Hérault est en crue et les cumuls annoncés de 80 à 100mm localement 150mm, du fort vent d'est qui empêche l'écoulement des rivières et de la fonte de la neige des débordements importants vont se produire dans la plaine. L'Orb a dépassé sa côte de préalerte à Cessenon et les cumuls annoncés identiques à ceux de l'Hérault vont générer des débordements. La Cesse a commencé sa montée et compte tenu de l'extrême réactivité de ce bassin, une extrême vigilance s'impose. La vigilance est également maintenue sur tous les autres bassins.

Situation hydrologique par tronçon :

Nom	Vigilance
Carcassonne Amont	Vert
Carcassonne Moussoulens	Jaune
Orbieu	Jaune
Moussoulens Aval	Jaune
Cesse	Orange
Gignac Amont	Orange
Gignac Aval	Orange
Cessenon Amont	Orange
Cessenon Aval	Orange
Agly	Jaune
Têt	Jaune
Tech et Réart	Jaune

Tronçon : **Carcassonne Amont**

Aucun risque de crue n'est prévisible dans les 24 heures.

Tronçon : **Carcassonne Moussoulens**

Compte tenu des cumuls annoncés dans les 24 heures et du caractère parfois orageux des pluies la vigilance est renforcée. Aucun risque de débordement n'est envisagé.

Tronçon : **Orbieu**

Compte tenu des cumuls annoncés dans les 24 heures et du caractère parfois orageux des pluies la vigilance est renforcée.

Tronçon : **Moussoulens Aval**

Heures de production / Actualisations

Les bulletins nationaux et locaux **sont produits avec la carte de vigilance crues** en mode régulier à 10h et 16h locales.

Les bulletins d'information sont actualisés dès lors que la carte de vigilance l'est également ou en cas de modification de la situation hydrologique sans changement de couleur du tronçon.

Dans tous les cas, l'heure de la prochaine actualisation est mentionnée sur le bulletin d'information, qu'il soit national ou local.

Informations complémentaires

Outre l'information hydrologique proprement dite, ces bulletins nationaux et locaux précisent, en vigilance jaune, orange et rouge, **la qualification et les conséquences possibles** des phénomènes dangereux prévus et mentionnent **des conseils ou consignes de comportement** à destination du grand public. Ces éléments sont prélevés par les prévisionnistes dans une liste préalablement établie par les pouvoirs publics.



Le renforcement de la politique de prévention
des risques liés aux inondations

PAPI, programme d'actions de prévention des inondations et Plans « grands fleuves »

Afin de réduire durablement le nombre de victimes des inondations et les dommages aux personnes et aux biens, une relance de la politique de prévention des inondations a été engagée en 2002. Cette relance vise à mettre en place un cadre partenarial entre l'Etat et les collectivités territoriales qui ont, en la matière, des responsabilités complémentaires.

Pour mobiliser la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales, développer des méthodes globales prenant en compte la totalité des bassins versants et focaliser les moyens sur les projets les plus aboutis, un appel à projets pour des programmes globaux d'actions de prévention des inondations menés à l'échelle des bassins versants a été lancé en octobre 2002. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable mise en œuvre par le gouvernement, constitue le principal volet financier de la réforme de la politique de prévention des inondations engagée depuis 2002.

La centaine de dossiers de candidature transmis par les préfets coordonnateurs de bassin ont été évalués et sélectionnés au regard des critères exposés dans la circulaire du 1^{er} octobre 2002. A l'issue de ce processus de sélection, 42 programmes d'actions ont été retenus pour le financement d'études ou d'actions, en fonction notamment de la qualité des projets.

Les projets retenus relèvent aussi bien de la catégorie des crues dites lentes (crues de plaine ou crues de nappes) que de la catégorie souvent ravageuse et meurtrière des crues torrentielles. Presque tous les bassins sur lesquels des crues importantes ont été enregistrées depuis une quinzaine d'années font partie des bassins expérimentaux (Somme, Odet, Saône, Meuse, Maine, bassin des Gardons, de l'Ouvèze, de la Siagne, du Vidourle,...). Près d'un quart du territoire sera couvert par un plan résultant d'une démarche globale de prévention des inondations menée à l'échelle de bassins versants.

Concernant les thèmes abordés par les maîtres d'ouvrage, les résultats de l'appel à projet permettent d'augurer une réorientation des méthodes de prévention des inondations dans une quadruple direction :

- la régulation du débit en amont, grâce à la création ou à la restauration des champs d'expansion des crues ;
- le développement de l'information préventive ;
- la réduction de la vulnérabilité des constructions établies en zone inondable ;
- le développement de maîtres d'ouvrages locaux agissant à l'échelle de bassins versants.

Les 190 M€ mobilisés par l'Etat sur la période 2003 à 2008 pour financer les 42 programmes d'actions expérimentaux retenus permettront d'améliorer les stratégies de prévention des inondations. Un retour d'expérience sur ces projets sera mis en place pour identifier les meilleures pratiques et les généraliser.

Une démarche comparable est développée dans un cadre interrégional sous l'égide des préfets coordonnateurs de bassin à l'échelle des bassins de la Loire, de la Meuse et du Rhône.

L'objectif est de lancer dès 2007 des programmes d'action sur les fleuves Seine et Garonne ainsi que sur de nouveaux bassins versants sensibles pour couvrir plus des trois-quarts des populations exposées aux risques d'inondations.



Le renforcement de la politique de prévention
des risques liés aux inondations

BarDigues **la base de données des barrages et des digues**

Afin de pérenniser le recensement des ouvrages réalisé les services de police de l'eau et les DIREN, le ministère de l'écologie et du développement durable s'est doté d'une base de donnée relative aux digues et aux barrages (soumis à la loi sur l'eau).

Cette base de donnée unique contient des informations générales sur les ouvrages, des données techniques et administratives.

Au delà du recensement initial des ouvrages, elle constitue un outil de suivi des ouvrages pour les services de l'État dans leur mission de contrôle.

Elle est aujourd'hui réservée aux services de l'État. Une partie des informations sera prochainement rendue publique.

Il sera notamment possible de repérer géographiquement les digues et les barrages.

Aujourd'hui plus de 7000 km de digues sont recensés dans BarDigues.

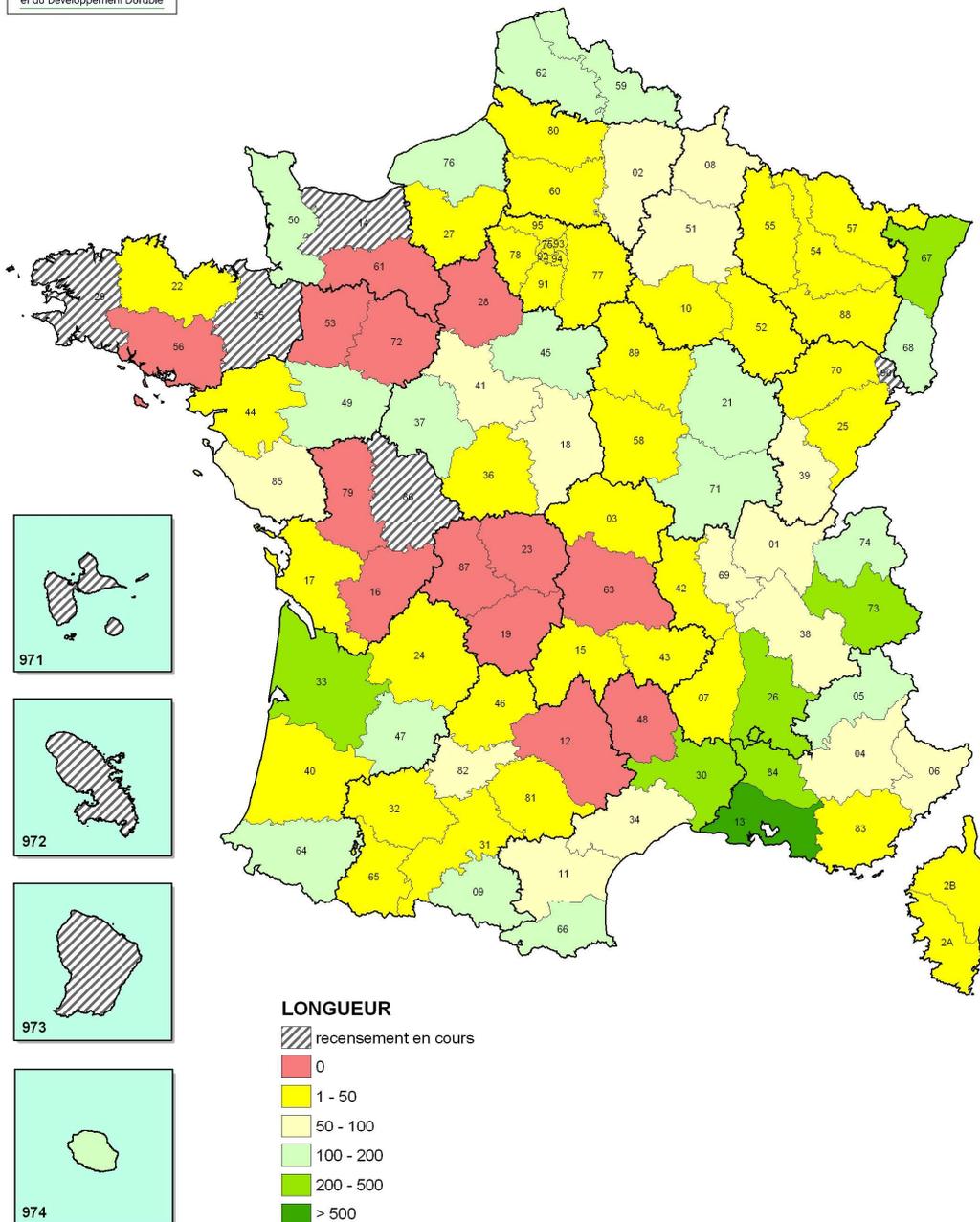


© Laurent Mignaux – Medd. Barrage-écluse sur la Marne à Mont-Saint-Père, aux environs de Château-Thierry (02)



RECENSEMENT DES DIGUES

LONGUEUR DE DIGUES RECENSÉE : 7240 KM



MEDD - Juillet 2006



Le renforcement de la politique de prévention
des risques liés aux inondations

Le PATOUH

pole d'appui technique pour les ouvrages hydrauliques

La politique de contrôle de la sécurité des digues a été renforcé par la circulaire du 6 août 2003 qui demande au service de police de l'eau :

1. d'identifier les digues intéressant la sécurité publique, c'est à dire celles dont leur rupture est susceptible de mettre en danger les personnes .
2. de mettre en place un contrôle de la sécurité de ces digues ;

Si la charge première de diagnostic, d'entretien et de surveillance des digues revient à leur propriétaire, les services de police de l'eau doivent être en mesure d'analyser et de critiquer les observations, les études techniques, les propositions d'intervention du propriétaire.

Le ministère de l'écologie et du développement durable a donc mis en place en 2004 avec le Cemagref et le réseau scientifique et technique du ministère de l'équipement un pole d'appui technique constitué d'experts pluridisciplinaires (géotechnique, génie civil, hydraulique) dans le domaine des digues et des barrages.

Outre des missions d'appui à la direction de l'eau (formations, réalisation de guides techniques, actions méthodologiques), ces experts assistent les services de police de l'eau dans leur mission de contrôle de la sécurité des digues et des barrages aussi bien sur le terrain lors de visite d'ouvrages, que pour les instructions de dossiers.

Cette politique existait depuis les années 90 pour les barrages avec le Cemagref, elle a été étendue aux digues depuis 2004.



Le renforcement de la politique de prévention
des risques liés aux inondations

Le réseau ARAMIS

Le programme ARAMIS concerne la **mise en œuvre et l'exploitation en France des radars météorologiques** : conception, équipement, réseau, maintenance, concentration et traitement des images et données aval, amélioration des outils de connaissance des précipitations, mise à disposition des données. L'ensemble de ces radars est financé en partenariat entre le ministère de l'écologie et du développement durable, Météo-France et les collectivités locales.

Le réseau ARAMIS comprend 20 radars de précipitations répartis sur le territoire métropolitain.

L'ensemble des données recueillies et traitées est disponible 24 heures sur 24 et renouvelé toutes les quinze minutes sur l'ensemble du territoire sous la forme d'une mosaïque des images de chacun de ces radars.

Les radars météorologiques permettent de **localiser les précipitations** (pluie, neige, grêle) et de **mesurer leur intensité en temps réel**. Répartis sur l'ensemble du territoire, ils ont une portée d'environ 100 km pour la mesure et de 150 à 200 km pour la détection des phénomènes dangereux.

L'imagerie radar apporte également des **informations indispensables aux services de prévision des crues** puisqu'elle fournit après traitement approprié, une estimation des cumuls de précipitations.

Le déploiement et l'exploitation du réseau relèvent de la responsabilité de Météo-France dont l'objectif est de **couvrir l'ensemble du territoire national** en observations et mesures pluviométriques radar.

La Direction de l'Eau et Météo-France contribuent ensemble à **l'extension et à l'amélioration** de ce programme, en tenant compte à la fois des besoins météorologiques et des besoins hydrologiques.

L'extension et l'amélioration du programme ARAMIS consistent en :

- **l'implantation de nouveaux radars** du réseau ARAMIS ;
- le **renouvellement de radars anciens**, comprenant l'apport de nouvelles fonctionnalités ;
- le **développement** d'outils de traitement et de valorisation des données radar nécessaires à la prévision des crues ;
- l'intégration de données de radars étrangers.